



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>8531</b>	<b>De M. Patrick Vignal ( Renaissance - Hérault )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Égalité femmes-hommes, diversité et égalité des chances		<b>Ministère attributaire</b> > Égalité femmes-hommes et lutte contre les discriminations
<b>Rubrique</b> > aide aux victimes	<b>Tête d'analyse</b> > Déploiement du « pack nouveau départ » contre les violences conjugales	<b>Analyse</b> > Déploiement du « pack nouveau départ » contre les violences conjugales.
Question publiée au JO le : <b>06/06/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>12/01/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Patrick Vignal attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la Première ministre, chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, de la diversité et de l'égalité des chances, au sujet de la lutte contre les violences intrafamiliales. Le 2 septembre 2022, la Première ministre a annoncé le lancement d'un dispositif « *pack* nouveau départ » dont l'objectif est de mieux coordonner l'accompagnement des victimes de violences conjugales entre tous les acteurs de terrain, en se basant sur l'existant. Ce dispositif ambitieux promet une réponse efficace pour limiter les allers-retours dans les foyers violents. C'est la démarche dans laquelle s'inscrit son département de l'Hérault depuis de nombreuses années, notamment par la création à la fin de l'année 2022 d'un Observatoire départemental des violences faites aux femmes, sexistes et intrafamiliales par la préfecture, le Conseil départemental et la Caisse d'allocations familiales locale. Le déploiement du « *pack* nouveau départ » est donc particulièrement attendu par les acteurs de terrain. Sa mise en place suppose pour autant un déploiement important de ressources humaines, notamment en matière de travail social. Il lui demande quels moyens le Gouvernement entend mettre en œuvre, en particulier dans le secteur de l'accompagnement social porté par les caisses d'allocations familiales locales, pour permettre au « *pack* nouveau départ » d'être mis en œuvre de façon efficace.